

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de l'aménagement du territoire**

### **Rapport**

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 209 – Loi concernant la Ville de Gaspé  
(Texte adopté avec un amendement)

Procès-verbal de la séance du 17 juin 2009

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
N° 545-20090618

---

QUÉBEC

Séance du mercredi 17 juin 2009

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 209 – Loi concernant la Ville de Gaspé (Ordre de l'Assemblée le 7 mai 2009)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Malavoy (Taillon), présidente

M. Morin (Montmagny-L'Islet), vice-président

M. Carrière (Chapleau)

M. Cousineau (Bertrand), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. Grondin (Beauce-Nord), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales, de régions et de transport

M. Mamelonet (Gaspé), proposeur du projet de loi

M. Moreau (Châteauguay) en remplacement de M<sup>me</sup> Gonthier (Mégantic-Compton)

M<sup>me</sup> Normandeau (Bonaventure), ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

M. Pigeon (Charlesbourg)

Autre député présent :

M. Curzi (Borduas)

Témoin :

Ville de Gaspé :

M. François Roussy, maire

M<sup>e</sup> Conrad Delisle

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 54, M<sup>me</sup> Malavoy (Taillon) déclare la séance ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu d'allouer à la requérante un temps maximal de dix minutes pour sa présentation.

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Mamelonet (Gaspé) fait des remarques préliminaires.

## AUDITION

### Ville de Gaspé

M. Roussy présente le point de vue de la requérante.

## ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Roussy de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M<sup>o</sup> Delisle de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Curzi (Borduas) de participer aux travaux de la Commission.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Articles 4 et 5 : Les articles 4 et 5 sont adoptés.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : M. Mamelonet (Gaspé) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et l'article 7 est supprimé.

Article 8 : L'article 8 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Sur la motion de Mme Malavoy (Taillon), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

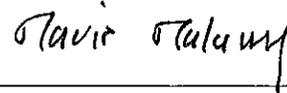
À 16 h 28, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La présidente de la Commission,



Yannick Vachon



Marie Malavoy

YV/sl

Québec, le 17 juin 2009

**ANNEXE I**

**Amendement adopté**

PROJET DE LOI N° 209

AM 1  
Art. 7

LOI CONCERNANT LA VILLE DE GASPÉ

AMENDEMENT

ARTICLE 7

Retirer l'article 7.

*Adopté*